

Arrêté n° 76D/2026

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

## RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

**Le Maire de la commune de Latour-Bas-Elne**

VU le code de la route ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et R.2213-1 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

VU la demande de l'entreprise DEBELEC CARCASSONNE – 2682, boulevard François Xavier Fafeur 11000 CARCASSONNE – dans le cadre de travaux de terrassement pour raccordement ENEDIS sur le parking sis rue du Pardal, d'interdire le stationnement sur 3 places de parking du mercredi 15 juillet 2026 au mardi 21 juillet 2026 inclus ;

**CONSIDÉRANT** que cette demande nécessite une interdiction temporaire de stationnement afin de libérer 3 places de parking public ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit du mercredi 15 juillet 2026 au mardi 21 juillet 2026 inclus, sur 3 places sises sur le parking de la rue du Pardal.

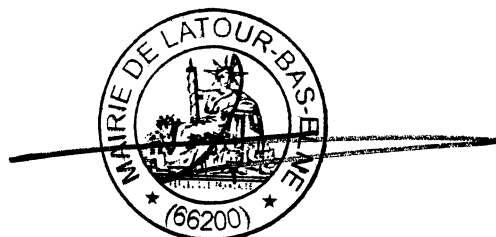
**ARTICLE 2** : Des barrières ainsi qu'un panneau d'interdiction de stationner seront mis en place sur les 3 places de parking public précitées par les services techniques de la commune de Latour-Bas-Elne.

**ARTICLE 3** : Une ampliation de cet arrêté sera affichée sur les lieux durant toute la durée de l'interdiction par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 4** : Le Maire, le Conseiller Municipal délégué à la sécurité, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Cyprien et le Chef de service de la Police Municipale Mutualisée de Saint-Cyprien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Elne, le 30 avril 2026

Le Maire,  
François BONNEAU



**Le Maire**

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Affiché en Mairie de Latour-Bas-Elne le 30/04/2026.